



BLASON :

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté le 27 mars 2000.

« D'azur, à un château flanqué de deux tours d'argent, maçonné et ouvert de sable, au lion issant d'argent. Au chef d'hermine.»

TOPONYMIE :

Nom d'origine celte "Lan" qui signifie le pays suivi du nom Yvi, dérivé de Yves, saint très populaire de Bretagne.

LANDIVY

EXPLICATIONS :

L'azur représente les trois cours d'eau principaux de Landivy qui lui servent de frontière entre la Bretagne, le Maine et la Normandie: Le ruisseau du Moulin du Pré, celui de Goué et celui du Lairon.

Le château indique la présence de l'ancienne forteresse de Mousson qui surveillait la Bretagne. Il indique aussi la présence du château de Pont Aubray.

Le lion qui se hisse au dessus du château représente la province du Maine dans laquelle se trouve la commune maintenant. Il figure sur son blason, dans la bordure en chef dextre.

Le chef d'hermine symbolise la Bretagne en frontière de laquelle se trouve Landivy.

Les ornements sont deux branches de bruyère de sinople, fleuries de pourpre, mises en sautoir par la pointe et liées d'argent, afin de signaler l'abondance de cette végétation dans cette partie du département.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en lettres majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

PRÉCISIONS HÉRALDIQUES :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

L'azur est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sur le château, le lion et le chef.

Le chef est une pièce honorable qui mesure deux modules sur les huit que compte l'écu sur sa hauteur.

L'hermine n'a pas d'ombre car il s'agit de la couture du motif avec la trame sur le même plan ce qui induit qu'il n'y a pas de relief.

Le terme maçonné et ouvert indique que le ciment liant les pierres et les ouvertures du bâtiment sont d'une autre couleur.

Le terme issant signifie que l'on ne voit que la partie haute du corps comme s'il surgissait de la pièce qu'il touche.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de Landivy reprend les armes du duché de Bretagne et celles du Maine qui sont les suivantes :

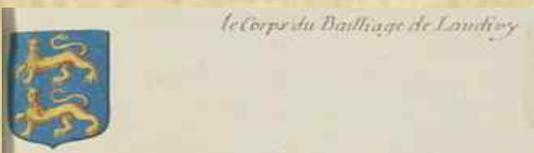


HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de Landivy n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.

Toutefois, certains auteurs, dont les illustrateurs de la série des blasons de France des Café SANKA, en 1935 (4^e volume, page 73), ont affecté abusivement les armes du corps de Baillage de Landivy comme armoiries de la commune. C'est le blason suivant :

LANDIVY



L'extrait ci-contre provient de l'Armorial Général de France de Charles d'Hozier entre 1697 et 1710. Il est issu du tome 33, Tours 1, page 77.

On voit bien qu'il ne s'agit pas du blason de Landivy car il n'est pas indiqué la ville de Landivy, mais le corps du baillage, c'est à dire les personnes administrant cette unité territoriale locale et non pas le territoire.

Cette affirmation étant totalement dénuée de tout fondement, ce blason ne peut pas être celui de la ville ; il ne l'a d'ailleurs jamais été sauf par quelques « érudits ».